

Commission : Statuts et règlements

Membres présents : Mme Valérie PARISY, Mme Christelle DEVOITINE, M. René CARL, M. William BASTIEN, M. Marcel TEDESCO, M. Jean-Paul WIRTZ, M. Roland BOHN, M. Pierre CHANLON, M. Alain GILARDOT, M. Joël PAQUIS, M. Pascal PETRY, M. Pascal PRUNIER, M. Gérard JAWORSCKY

Membres excusés : M. Jacky TELLIER, M. Claude BOMPARD

Ordre du jour :

1 - Mutations :

Il restait en instance une douzaine de mutation qui n'avaient pas été validé. Valérie a fait un mail à chaque club pour savoir s'il désirait confirmer la validation de la mutation, au vu du contexte sanitaire actuel. Car qui dit mutation validée, dit qualification de la licence et donc facturation au club de celle-ci.

Environ la moitié des clubs m'ont demandé de ne pas qualifier la licence/mutation.

Dans la discussion entre les membres, il apparait que plusieurs membres n'ont pas accès à la CONSULTATION du Gesthand de la ligue, ce qui est un handicap lorsqu'ils ont à répondre à des questions sur certaine licence.

Nous avons aussi évoqué les références au règlement général au sujet des mutations ou licences. Bruno Tschann et René Carl ont mis en place une table des matières automatisée pour trouver plus facilement les articles du règlement qui nous intéressent. Le fichier sera envoyé avec le CR à tous les membres de la commission.

Il existe aussi un listing des mutations gratuites accordées par la Fédération à la ligue Grand Est. La Commission Statut et règlement n'en a pas été destinataire. A voir si la Fédé a bien la bonne adresse mail.

2 - Envois CMCD :

Grace à Marcel, le 21 février, nous avons pu faire l'envoi des fiches club de l'état récapitulatif de la CMCD. Dans le mail, il a bien été dit que c'était un envoi était « à titre indicatif et informel ».

Après un bog au niveau des techniciens vite repéré, Marcel a refait un envoi 2 jours après.

Cela a permis aux clubs de nous faire part de leur problème.

- Pour certain cela concerne l'arbitrage et alors je laisse la CTA répondre, c'est souvent un problème d'arbitre n'ayant pas fait le recyclage et donc non validé
- Pour certain cela concerne la prise en compte des diplômes et des formations en cours. Au vu du contexte de la saison dernière et de celle-ci nombres de diplômes nécessitant une pratique (exemple : accompagnateur de JAJ) ne peuvent être certifiés ou validés.

Pour chaque licencié, dans Gesthand, un onglet Certification regroupe tous les diplômes de technicien validé ou en formation. Par contre, plusieurs personnes en formation n'était pas rattaché à un club dans la rubrique Fonction et donc ne pouvait ressortir dans notre extraction pour établir la CMCD. C'est Virginie de la LGEH qui met à jour les dossiers.

Pour les licenciés possédant un BPJEPS ou un DEJEPS, il faut envoyer une copie du diplôme à Virginie pour qu'elle puisse le valider dans Gesthand comme technicien.

Nous avons convenu d'envoyer un nouveau récapitulatif vers fin mai-début juin en espérant que quelques formations auront pu se terminer.

3 - Attestation d'honorabilité :

Point longuement abordé lors de la réunion avec la commission SR de la fédération.

Explications données sur comment faire cette attestation à partir de Gesthand pour chaque personne encadrant ou côtoyant des jeunes du club.

Par exemple, la personne qui fait la table lors des matchs de jeunes et qui est peut-être que Dirigeant doit aussi faire cette attestation.

Il faut aussi avoir rempli cette attestation pour pouvoir remplir l'onglet encadrant du club sur Gesthand. Cet onglet n'est pratiquement pas rempli par les clubs alors qu'il le devrait.

Le Pdf fait par la Fédération sur l'attestation d'honorabilité est joint au compte rendu.

4 - Divers :

Il reste dans Gesthand une vingtaine de licences à qualifier depuis plus ou moins longtemps. Valérie fait un mail à chacun des clubs concernés pour qu'ils confirment bien la qualification. Comme pour les mutations, au vu du contexte sanitaire, nombreux sont les clubs ne pouvant reprendre leur activité.

Valérie et Bruno Tschann vont se rencontrer dans le mois de mars afin de mettre au point un protocole à destination des clubs pour faciliter la création ou le renouvellement des licences.

Conclusion et prise de décision :

Clôture des mutations et qualifications restant dans Gesthand.

Nouvel envoi d'un récap CMCD fin mai 2021.

Programmation d'une réunion en présentiel au mois de juin.

Proposition à Nancy pour le samedi 19 juin 2021, réunion le matin suivi d'un repas si les conditions sanitaires le permettent.

Actions à mettre en place et exécutant :

Merci à Claude de voir :

- s'il peut faire en sorte que chaque membre de la commission puisse avoir en CONSULTATION le Gesthand de la ligue.
- Si la fédération a bien l'adresse mail de la commission SR en référence afin de recevoir directement les documents la concernant (exemple le listing des mutations gratuites ou convocation à la commission statuts et règlement de la fédé.) Mail : 5600000.sr@ffhandball.net

Pièces jointe au présent compte rendu :

- Table des matières des règlement généraux 2020/2021 établis par le comité 68
- Pdf de présentation de l'attestation d'honorabilité établis par la FFHB